

LES JEUDIS DE L'HISTOIRE Prémices d'un soulèvement

Demain, c'est la Révolution

À quelques heures de la Révolution, comme dans toutes les petites villes de province, La Tour-du-Pin est administrée par deux consuls qui sont élus chaque année.

Toutes les affaires importantes de la commune se traitaient en assemblée communale. En cette fin d'ancien régime, La Tour est le chef-lieu du mandement qui comprend onze autres lieux ou paroisses : Saint-Clair, Saint-Jean-de-Soudain, Roche-et-Toirin, La Chapelle, Montceaux, Montcarra, Mornas et Vaux, Saint-Didier, Sainte-Blandine, Montagnieu et Cessieu.

Ce sont les sieurs Oliviers et Lhoste qui sont consuls depuis quelques années. En

juin, 1788 le sieur Michel Berger se présente comme régent des écoles pour des honoraires de 120 francs. Pour ce prix, il doit enseigner aux élèves la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le latin. Il perçoit également 30 francs du syndic de l'hôpital pour enseigner aux quatre plus pauvres de la paroisse. Cette somme provient du legs de César Chapuis.

Malaise et procès

Dans ce fonctionnement paisible, impossible de se douter des terribles secousses qui vont ébranler le sol de la France. Les idées qui prévalent alors sont plus sociales que politiques et il a fallu 20 années de flots de sang pour

racheter les immoralités et les défaillances du XVIII^e siècle.

Il y a un alors un malaise qui règne entre les habitants et les nobles qui possèdent la terre. La communauté de La Tour-du-Pin engage un long procès contre madame de Vallin (son château est aujourd'hui la maison de la Nation). À Sainte-Blandine et Montagnieu, c'est une querelle conte Madame de Saint-Chamond-Murinai pour le droit d'avenage.

Grande émotion en août 1788 quand on annonce la réunion des Etats généraux. Ce mot magique n'a pas été prononcé depuis 1614. La noblesse doit nommer directement ses députés. Le clergé inférieur nomme des délégués qui, réunis aux

membres du haut clergé, choisissent ses représentants. Quant au peuple, il nomme des délégués qui choisissent parmi eux les députés qui représenteront le Tiers État.

Source : JJB La Tour Prend Garde, d'après l'abbé Martin

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'histoire de votre ville sur www.turritoire.org

Le 24 août l'assemblée communale de La Tour-du-Pin choisit Laurent-Vincent Lhoste, bourgeois et consul de la ville, pour aller à Vienne et à Romans concourir à la députation. Finalement, c'est Picot La Beaume, avocat, qui est le député des Turripinois aux États généraux.

